

Premières consultations ministérielles France-Australie en format 2+2

30 août 2021

Déclaration conjointe

- M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la France
- Mme Florence Parly, ministre des Armées de la France
- Mme Marise Payne, sénatrice et ministre des Affaires étrangères de l'Australie
- M. Peter Dutton, membre du Parlement et ministre de la Défense de l'Australie

1 – A l'occasion des premières consultations ministérielles politico-militaires entre la France et l'Australie, les ministres ont évoqué l'importance de notre partenariat stratégique pour maintenir une région indopacifique ouverte et inclusive ainsi qu'un ordre international fondé sur les règles sur lesquelles reposent notre sécurité et notre prospérité à long terme.

2 - Les échanges entre les ministres se sont inscrits dans la continuité de la visite officielle du Premier ministre Scott Morrison à Paris en juin dernier, à l'invitation du Président Emmanuel Macron, au cours de laquelle les deux dirigeants se sont accordés sur leurs priorités bilatérales, régionales et globales.

3 - Les ministres ont réaffirmé les valeurs, les intérêts et les principes communs sur lesquels repose la relation bilatérale, tels qu'énoncés dans la Déclaration conjointe portant rehaussement du partenariat stratégique entre la France et l'Australie et dans la Vision commune sur la relation franco-australienne. Ils sont convenus de publier un rapport portant sur l'initiative franco-australienne AFIniti pour valoriser la richesse et la diversité de nos activités de coopération.

4 - Les ministres ont réaffirmé que la coopération régionale était essentielle pour surmonter les répercussions sanitaires et économiques de la COVID-19 et de son variant Delta dans la région indopacifique, et ils sont convenus de poursuivre leur soutien aux ripostes mises en place par les pays de la région, notamment grâce à la distribution rapide et équitable de vaccins sûrs et efficaces pour permettre dès que possible une couverture vaccinale dans le Pacifique et dans l'ensemble du monde. À cette fin, ils ont réaffirmé leur soutien partagé au dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et au mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (mécanisme COVAX), notamment grâce à des engagements en matière de partage des doses de vaccins et à l'accroissement des capacités de production,.

5 - Les ministres sont convenus qu'il était essentiel de renforcer dès maintenant la riposte mondiale pour faire face au changement climatique et la dégradation de l'environnement. Ils ont réaffirmé leur engagement pour la mise en œuvre complète de l'Accord de Paris et la nécessité de redoubler d'efforts dans la perspective de la COP26 pour décarboner leurs économies et de poursuivre leur coopération dans le domaine des énergies renouvelables. Ils ont également réaffirmé leur ambition de parvenir à un cadre ambitieux de protection de la biodiversité lors de la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique.

6 - Les deux parties se sont engagées à contrer les tentatives pour mettre à profit la crise de la COVID-19 au service d'ambitions géopolitiques, notamment en ripostant à la prolifération des ingérences étrangères, de la désinformation et des cyberactivités malveillantes. L'Australie et la France intensifieront leur coopération visant à appliquer le droit international dans le domaine des technologies du numérique en élaborant des règles communes permettant d'accroître la solidité et la stabilité des infrastructures face aux cyberattaques. Les ministres se sont engagés à promouvoir l'ouverture économique et à s'opposer aux pratiques économiques coercitives qui compromettent le commerce international fondé sur des règles de droit.

7 - La France et l'Australie sont convenues de coopérer pour préserver l'intégrité du système multilatéral et les règles, normes et valeurs internationales. Les ministres se sont engagés à veiller à ce que les institutions multilatérales soient adaptées à leurs objectifs, ouvertes, transparentes, responsables vis-à-vis de leurs États membres et ne fassent pas l'objet d'influences indues ni de politisation. Ils ont réaffirmé la poursuite de leur engagement au sein de l'Alliance pour le multilatéralisme portée par la France et l'Allemagne.

8 - Les deux parties sont convenues de travailler de concert à la promotion des principes démocratiques qu'elles partagent et à la défense du caractère universel des droits de l'Homme.

Sécurité internationale et régionale

9 - En tant que partenaires engagés de longue date pour aider l'Afghanistan à bâtir un avenir durable, les Ministres ont exprimé leurs préoccupations concernant l'aggravation de la crise humanitaire. Ils ont condamné avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées le 26 août et se sont associés au deuil de leurs amis afghans, américains et britanniques. Les deux parties ont appelé les Talibans à cesser toute violence envers la population civile et respectent le droit international humanitaire et les droits de l'Homme dont les Afghans doivent pouvoir bénéficier, y compris les femmes et les filles. Ils ont appelé les Talibans à honorer leur engagement d'autoriser le départ en toute sécurité et sans entraves des Afghans et des ressortissants étrangers souhaitant quitter le pays, notamment après la fin des opérations d'évacuation le 31 août 2021. Les deux parties ont soutenu les déclarations de la communauté internationale publiées les 24 et 15 août, et sont convenues que le futur gouvernement afghan, quel qu'il soit, devra respecter les obligations et engagements internationaux de l'Afghanistan dans la lutte contre le terrorisme, protéger les droits de l'Homme de tous les Afghans, notamment les femmes, les enfants, les minorités ethniques et religieuses, respecter l'état de droit, permettre l'accès de l'aide humanitaire sans entrave ni condition, et lutter efficacement contre les trafics d'êtres humains et de drogue. Les Ministres ont appelé toutes les parties afghanes à collaborer de bonne foi à l'établissement d'un gouvernement véritablement ouvert et représentatif, permettant notamment une participation des femmes et des groupes minoritaires.

10 - Les ministres ont échangé sur les possibilités de renforcer la coopération dans la mise en œuvre de leurs stratégies respectives pour la région indopacifique, notamment dans le contexte de la mise à jour de la stratégie française pour l'Indopacifique. Ils se sont félicités du souhait de l'Union européenne de renforcer sa participation au sein des enceintes régionales ainsi que son rôle en tant que partenaire de coopération pour contribuer à la stabilité, à la sécurité, à la prospérité et au développement durable de la région dans le cadre de la future stratégie de l'Union européenne pour la coopération dans la région indopacifique.

11 - Les ministres ont souligné qu'il était essentiel que les partenaires affinitaires de la région indopacifique, dont les Etats-Unis, s'engagent avec force et constance en faveur d'une région

indopacifique ouverte, inclusive et résiliente dans le respect du droit international. Ils ont réaffirmé qu'il était essentiel que l'ASEAN et les mécanismes qu'elle gère jouent un rôle central dans l'architecture régionale au service de la paix, de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité. Ils ont exprimé leur soutien aux principes figurant dans la Vision de l'ASEAN pour la région indopacifique et aux avancées dans la coopération concrète menée au titre de ses quatre domaines prioritaires.

12 - Les deux parties ont exprimé leur vive préoccupation concernant la situation en mer de Chine méridionale. Les ministres ont fait part de leur ferme opposition à toute action coercitive ou porteuse de déstabilisation qui aurait pour effet d'exacerber les tensions et ont appelé à ce que tous les différends soient résolus de manière pacifique, notamment conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ils ont réaffirmé l'importance de la liberté de navigation et de survol conformément au droit international et sont convenus de renforcer leur coopération maritime dans la région indopacifique, notamment au moyen de futures opérations conjointes de transit.

13 - Les ministres ont souligné combien la paix et la stabilité dans le détroit de Taïwan étaient essentielles et ont encouragé le règlement pacifique des difficultés entre les deux rives du détroit. Ils ont exprimé leur soutien à la participation effective de Taïwan au sein des organisations internationales, conformément aux règlements desdites organisations, afin de renforcer la coopération internationale sur les problématiques d'intérêt commun.

14 - Les ministres ont fait part de leur vive préoccupation à la suite de rapports fiables attestant de graves violations des droits de l'Homme de personnes faisant partie de la minorité ethnique ouïghour ainsi que d'autres minorités musulmanes au Xinjiang et concernant l'érosion de l'indépendance et des libertés à Hong Kong. Les ministres ont réitéré leur demande à la Chine d'accorder de manière urgente et concrète le libre accès au Xinjiang pour les observateurs internationaux indépendants, notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies.

15 - Les ministres ont souligné leur vive préoccupation s'agissant de la crise en Birmanie, notamment la situation sanitaire liée à la COVID-19 qui connaît une détérioration rapide, et ses conséquences pour la stabilité régionale. Ils ont appelé le régime militaire birman à cesser immédiatement toute violence, à mettre fin aux mesures entravant la liberté d'expression, à libérer toutes les personnes détenues de façon arbitraire et à remettre le pays sur la voie de la démocratie. Les ministres ont salué la nomination du ministre des Affaires étrangères de Brunei Darussalam en tant qu'Envoyé spécial du Président de l'ASEAN sur la Birmanie. Ils ont souligné la nécessité d'un dialogue politique associant toutes les parties concernées et ont enjoint les militaires birmans à s'engager dans un dialogue avec l'ASEAN pour mettre pleinement en œuvre le consensus en cinq points dans les meilleurs délais.

16 - La France et l'Australie ont réaffirmé leur attachement à la coopération trilatérale avec l'Inde dans les domaines de la sécurité et de la sûreté maritimes, des questions marines et environnementales, ainsi que du multilatéralisme. Ils ont salué le rôle de premier plan joué par l'Inde dans l'océan Indien. Les ministres sont également convenus de travailler en étroite concertation au sein des enceintes régionales, telles que l'Association des États riverains de l'océan Indien et le Symposium naval de l'océan Indien, afin d'encourager la coopération et de veiller à ce que l'architecture régionale de l'océan Indien soit adaptée aux défis régionaux.

17 - Les ministres ont mis en avant la nécessité de promouvoir le dialogue avec les pays insulaires du Pacifique, comme cela a été rappelé lors du cinquième Sommet France-Océanie qui s'est tenu à distance le 19 juillet dernier. Les ministres ont pris note de la perspective unique apportée à la région par la France en tant que nation du Pacifique tout en contribuant à soutenir les priorités du Pacifique sur la scène internationale. Ils sont convenus d'appuyer le développement et la résilience de ces États, notamment par le biais de projets menés en concertation, y compris dans le domaine des infrastructures critiques. Ils sont aussi convenus d'organiser une réunion ministérielle biennale traitant du Pacifique en présence des ministres des Affaires étrangères et des Outre-mer de la France, et des ministres des Affaires étrangères et du Pacifique de l'Australie. Ils ont réaffirmé le caractère pérenne de leur engagement en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe apportés à la famille du Pacifique en cas de nécessité, notamment grâce au partenariat FRANZ entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, présidé par la France pour les deux années à venir. Les ministres sont convenus d'améliorer l'interopérabilité militaire en soutien aux opérations d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe, y compris via les exercices Croix du Sud, Equateur et Marara.

Coopération bilatérale

18 - La France et l'Australie se sont félicitées de l'intensification de leurs relations en matière de défense et ont échangé sur les moyens pratiques de renforcer la coopération entre leurs forces armées. Les ministres ont salué le soutien de l'Australie pour une participation française à l'exercice Talisman Sabre en 2023, après avoir été membre observateur de l'exercice cette année. L'Australie travaillera avec les Etats-Unis et la France pour définir la taille et l'étendue de la participation française.

19 – Les ministres sont convenus de commencer des négociations en vue de rehausser et diversifier la coopération militaire entre la France et l'Australie, en soutien au dispositif français dans la région. Ces négociations témoignent de l'engagement partagé de la France et de l'Australie en faveur d'un Indopacifique sûr, stable et inclusif, conformément à la Stratégie Indo-Pacifique 2021 de la France et à la Revue stratégique de défense 2020 de l'Australie. Les ministres se sont engagés à soumettre une proposition à leurs gouvernements en vue d'une décision durant le premier trimestre 2022.

20 - La France et l'Australie sont convenues d'approfondir leur coopération en matière d'exercices militaires, notamment s'agissant des exercices *La Pérouse*, *Péronne* et *Pitch Black*, ainsi qu'en matière d'échanges réguliers d'informations. Les ministres ont souligné combien la coopération dans la région indopacifique était essentielle et ont entériné l'élaboration d'un plan régional pour renforcer la coopération entre les forces armées françaises en Nouvelle-Calédonie (FANC) et en Polynésie française (FAPF) et les forces armées australiennes (ADF). Les ministres se sont engagés à renforcer leur soutien aux pays insulaires du Pacifique, notamment par le biais du Symposium naval du Pacifique occidental et le Pacific QUAD, afin de développer les capacités navales des pays participants et les opérations de surveillance maritime.

21 - Les deux parties se sont engagées à approfondir la coopération dans le domaine des industries de défense et à améliorer leurs capacités de pointe dans la région. Les ministres ont souligné l'importance du programme des futurs sous-marins. Ils sont convenus de renforcer la coopération en matière de recherche scientifique militaire grâce à un partenariat stratégique entre la Direction générale de l'armement et le Defence Science and Technology Group.

22 - Les ministres sont convenus d'approfondir la coopération spatiale, notamment en matière de gestion opérationnelle du domaine spatial et de capacités spatiales, en particulier la recherche en sciences et technologie spatiales. Ils sont convenus de travailler activement de concert au sein des enceintes internationales pour promouvoir encore davantage des normes de comportement responsable dans l'espace.

23 - Les deux pays ont souligné la nécessité de mettre en place des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques plus sûres, fiables et durables, notamment s'agissant des terres rares. À cette fin, les ministres ont créé un dialogue sur les minéraux critiques devant fournir un appui solide aux ambitions françaises et australiennes pour garantir leur sécurité stratégique et économique tout en veillant à de faibles émissions de carbone.

24 – Les ministres ont rappelé la collaboration étroite et ancienne entre nos deux pays en Antarctique, notamment au sein du système du traité sur l'Antarctique et en matière de recherche scientifique.

25 - Les ministres sont convenus de tenir en 2022 les prochaines consultations ministérielles entre la France et l'Australie dans le domaine des affaires étrangères et de la défense en format 2+2.